



Suicide de mon époux suite rétentions permis en récididve alcool

Par **sylvieg**, le **24/10/2010** à **23:10**

Bonjour,

autre chose suite a ses 4 passages au tribunal. Il a fallut régler avocat , amende emprisonnemt transformées en jour amande pendant 8 mois d'après ses dires. A cette époque ne pouvant assumer toutes des dépenses de la famille puisqu'il avait "d'autre frais il m'a fait contracter 5 crédits a la conso a hauteur de 33000 euros. Mais aujourd'hui avec mon salaire d'aide soignante titulaire a hopital 1381 euros plus les alloc familiales pour les 2 enfants je n'est plus le choix j'ai fai un dossier de surendettement. sera t il recevable ?

mon époux était gérand d'une S.A.S.U Mais la banque lui a demandée une caution solidaire pour un prêt pour la SASU cette caution solidaire c'est moi. Mariés sous la communauté des biens .Mon époux s'est pendu le 07.10.2009 et le contrat avec la caution le 8.10.2009 d'après la SOGECAP LE SUICICDE N'EST PRIS EN COMPTE APRES 1 ANS DE CAUTISATION .Mon banquier me dit qu'il va voir ce qu'il peut faire .Dois -je la notifier dans le dossier de surendettement ou attendre que ne notaire déclare et fasse liquider la société.